



L'an deux mille vingt quatre, le treize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**

Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET (à partir de 19 h 14), Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, Mme Marie-Cécile JACQUES, **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : M. Denis DEFER représenté par Mme Véronique HEUILLARD, M. Cyril CLAUSIER-GOVIDIN représenté par Mme Isabelle EULLAFFROY, M. Gérald MANCE représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, Mme Assma NAJEM représentée par M. Pascal LANDREAT.

Absents : M. Julien CHENUT, M. Jacky NGUYEN

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie FERRIOT

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 octobre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

1-AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI – FIXATION DU DROIT DE PLACE ANNUEL

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Les taxis sont situés : parking Sarraill, avenue Jean Jaurès et devant le Mc Do, rue Danton

2-GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA VILLE DE PONT-SAINTE-MARIE ET DU CCAS

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Il s'agit de remettre à jour une délibération qui permet de mutualiser les groupements de commande entre la ville et le CCAS.

3-ADMISSION EN NON-VALEUR

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Il s'agit principalement de créances très anciennes concernant principalement la restauration scolaire, le centre de loisirs et la TLPE. Je rappelle que la ville émet les factures et que lorsque celles-ci ne sont pas honorées, c'est le comptable public qui engage les procédures de recouvrement. Quand toutes les procédures ont été utilisées, le comptable constate des créances irrécouvrables et la ville acte les sommes que nous ne percevons pas à travers cette délibération.

4-DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Suite à notre commission d'appels d'offres concernant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école maternelle Jaurès, nous avons choisi l'architecte qui travaillera sur ce dossier qui sera lancé en 2025. Le coût du marché retenu est supérieur à ce que nous avons inscrit au budget. Aussi, nous allons chercher dans un chapitre, la somme manquante, que nous affectons donc au budget frais d'études. Cela n'a pas d'incidence sur le budget puisque ce n'est qu'un jeu d'écritures.

Arrivée de Joël COFFINET à 19 h 14

5-HEBERGEMENT D'URGENCE – MODALITE ET MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT AU CCAS

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : La ville va donc mettre à disposition un 2^{ème} logement d'urgence au CCAS. Et c'est le CCAS qui gèrera les modalités d'attribution de celui-ci. Ces logements permettent d'accueillir rapidement des personnes en situation précaire et servent de transition dans l'attente d'une solution pérenne. Cela évite de laisser les gens dans la rue.

Véronique HEUILLARD : Cela répond également à une demande du Gouvernement qui constate une recrudescence de personnes à la rue. D'ailleurs l'Union des CCAS a également alerté sur le manque de logements d'urgence sur tout le territoire. Aussi, avec ce 2^{ème} logement, nous répondons aux besoins

6-REHABILITATION INTERIEURE DE LA SALLE D'EVOLUTION DU COSEC – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Adopté à l'unanimité

Isabelle EULLAFFROY : La rénovation est quasi achevée. Je rappelle que nous inaugurons le COSEC samedi à 14 h 30.

Pascal LANDREAT : Samedi dernier, nous avons fait une pré-visite avec les élus du conseil pour voir les travaux. C'est du très beau travail et je remercie toutes les équipes qui ont travaillé sur ce dossier et notamment Isabelle.

7- EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION – ETUDE POUR LA RESTAURATION DES VOUTES ET ELEVATIONS INTERIEURES - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : l'ABF est venue plusieurs fois et n'est pas alarmante quant aux fissures constatées notamment par rapport à un bâtiment classé du 16^{ème} siècle. Cependant, un diagnostic sera fait pour savoir si des travaux doivent être envisagés dans le futur. A noter que l'étude ne sera pas réalisée avant le 2^{ème} semestre 2025, délais de l'ABF. Je remercie Christian COSTE qui travaille sur le sujet et également sur notre baie n° 20.

8-ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE AL N° 265

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Nous régularisons l'alignement de ce bien avant sa vente.

9-REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPENTS DURABLES (PADD)

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Ce dossier est très important car structurant pour notre ville.

Le PADD vient précéder la révision du PLU. Avant la révision du PLU, il faut définir un cadre général qui détermine la politique et la philosophie de l'aménagement de notre ville pour les années qui viennent. Avec ce dossier, on s'inscrit dans un temps long car cela va durer 1, 2 ou 3 ans.

Je remercie la présence du syndicat DEPART qui nous a accompagné et qui a mis en place le SCOT, applicable sur l'ensemble du Département, et avec lequel nous devons être compatible.

Nos réflexions s'inscrivent pleinement dans la vision du SCOT et le travail a été réalisé en réunion de travail avec des élus.

Le PADD doit trouver l'équilibre entre notre développement urbain et le développement économique, ainsi que la préservation de notre environnement, qui est un enjeu majeur.

Nous avons défini 6 grandes orientations :

- La mobilité, notamment avec l'application de notre schéma directeur des pistes cyclables
- Le développement urbain comme par exemple favoriser les commerces de proximité situés au centre-ville. Nous pourrions permettre le changement de destination des certaines habitations au profit de commerces ou d'activités type médecin.
- La qualité énergétique pour nos équipements et services : c'est ce que nous faisons déjà notamment avec la restructuration du groupe scolaire
- La diversité des fonctions au cœur des projets urbains : le travail réalisé sur le quartier Debussy et la requalification des rues Ravel et Chopin à venir. L'éco quartier également avec des habitations à caractère social, des services avec les maisons médicales, le cinéma, des logements en acquisition.... Le secteur des Mazées, très important, qui a fait l'objet d'un débat lors de nos réunions avec le groupe de travail. Quel devenir sur cette zone qui fait près de 15 hectares, sachant que nous sommes limités en droit à construire à près de 6 hectares. Nous devons faire des choix stratégiques quant à son développement futur.
- La notion de travail et d'activités économiques
- Enfin, l'agriculture dont on doit préserver les espaces agricoles qui sont exploités.

Le défi est de conserver un équilibre tout en travaillant sur ces thématiques. Le groupe de travail mis en place depuis quelques mois est déjà intervenu. Je remercie donc ceux qui y sont et qui ont permis de traduire sur le papier notre vision du développement de la ville sur les 20 prochaines années. C'est un moment important car cela nous engage. Je remercie donc les élus, mais également les représentants du syndicat DEPART et le cabinet Perspectives qui nous accompagnent afin de cadrer nos discussions. Nous allons pouvoir travailler sur notre PLU maintenant.

10-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE GROUPE LARBALETIER – MISE EN PLACE D'UN BANC DES COPAINS

Adopté à l'unanimité

Cathy PLAQUEVENT : Il a été proposé aux enfants du CME de visiter l'entreprise afin de voir comment sont fabriqués les bancs. Pour information, les 150 € correspondent à la caution et seront donc récupérés. Enfin, plus les enfants récoltent de matière à recycler, moins cela coutura à la collectivité.

11-CONVENTION ENTRE LA VILLE ET TROYES CHAMPAGNE METROPOLE – MISE A DISPOSITION D'UN BROYEUR INDIVIDUEL DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION DE LA GESTION DE PROXIMITE DES DECHETS VERTS

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : C'est une très bonne idée, cela permettra aux habitants de faire leur paillage et de le mettre ensuite dans leur jardin. En même temps, cela évite également de surcharger les déchetteries.

12-CREATION D'EMPLOI PERMANENT AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Adopté à l'unanimité

13-TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE « PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), DE DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU DE CARTE COMMUNALE » A TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Le transfert du PLU à l'intercommunalité est un sujet sensible car c'est une compétence importante des villes. Le PLUI va permettre d'orienter l'aménagement du territoire et de mettre en cohérence les différents enjeux comme l'habitat, l'économie, l'environnement...

Il faudra que l'on travaille par zone, par secteur et par thématique car une commune rurale n'a pas les mêmes enjeux qu'une commune urbaine. Le PLUI devra donc respecter la singularité de chacune des communes.

Quoiqu'il en soit, le PLUI est obligatoire pour 2027. Si nous attendons son transfert automatique, on subira les règles édictées par l'Etat. Alors nous anticipons dès maintenant son transfert volontaire en mettant en place un plan de gouvernance avec nos thématiques. Les compétences qui resteront aux villes sont la taxe d'aménagement, les autorisations d'urbanisme, les pouvoirs de police du maire sur l'habitat et l'urbanisme. Les compétences transférées à TCM seront le règlement local de publicité et le droit de préemption urbain. Mais celui-ci pourra de nouveau être transféré aux villes par le biais d'une délégation, pour celles qui le souhaitent. Un des engagements de la charte est que le maire et son conseil municipal disposent d'un droit de véto.

Toutes les villes doivent délibérer avant fin décembre 2024. En tout état de cause, le PLUI ne sera pas applicable avant 2030. Avant cela, il y aura un gros travail de rédaction du PLUI, qui regroupera tous les PLU des communes, avec un cahier des charges, un règlement par zonage... Il faudra donc que TCM constitue une équipe de fonctionnaires qui travaillera sur le suivi administratif des démarches, sur la retranscription du projet de territoire dans le PLUI.

La prise en charge du financement de l'élaboration du PLUI représente près de 700 000 €. Une participation de 0,50 €/habitant sera demandée à chaque commune et sera déduit de l'attribution de compensation perçue chaque année par celle-ci. Le reste sera pris en charge par TCM.

INFORMATIONS DIVERSES :

Pascal LANDREAT : nous inaugurerons le COSEC ce samedi à 14 h en présence de nos partenaires et de Philippe PICHERY, Président du Conseil Départemental.

Isabelle EULLAFFROY : Demain soir, n'oubliez pas la conférence sur le sommeil à la salle des fêtes à 18 h 30.

Véronique HEUILLARD : La distribution des colis pour les anciens aura lieu le 10 décembre à la salle des fêtes.

Cathy PLAQUEVENT : Une belle réussite pour la soirée des associations. Les conseils d'école vont avoir lieu prochainement pour la maternelle et l'élémentaire.

Pascal LANDREAT : Nous avons de très bons rapports avec les écoles, les enseignants et les parents d'élèves depuis quelques années maintenant et c'est très appréciable cette sérénité.

Danielle ROUSSARD : Nous préparons le marché de Noël qui aura lieu le dimanche 15 décembre à la salle des fêtes.

Nicole BARBERY : A ce sujet, nous confectionnons les paquets de Noël le 9 décembre. Les volontaires sont les bienvenus.

Isabelle EULLAFFROY : le 14 décembre sera le dernier concert de l'Harmonie à l'occasion de ses 150 ans. Il se déroulera à la MAC

Marie-Cécile JACQUES : L'amicale pour les loisirs organise une soirée Beaujolais le 22 novembre et dans la foulée son loto.

Sylvie FERRIOT : J'ai été très heureuse d'assister à la soirée des associations qui m'ont fait part de leur satisfaction. Celles-ci tiennent à remercier les élus et les agents d'être à l'écoute et de prendre en compte leurs besoins. C'est important de vous le relayer car c'est une reconnaissance gratuite mais essentielle pour notre équipe.

La séance est levée à 20h25.



Le Maire
Pascal LANDREAT